

Image not found or type unknown



Démission pour suivi conjoint durant congé parental

Par **jomax**, le **02/02/2010** à **10:49**

Bonjour,
Je suis actuellement en congé parental.
Mon conjoint a trouvé du travail dans la Drôme. Nous allons donc déménager.
Dois-je avertir mon entreprise ?
Puis-je démissionner (pour suivi de conjoint) à la fin de mon congé parental et toucher les assedics ?
Devrais-je effectuer un préavis ?
Je vous remercie d'avance